

Service Assurance
A.BAYERE/T.CAFIOT
Dossier n°22-046

DÉCISION DU MAIRE

22 / 184

REGLEMENT DE SINISTRE PAR LA SMACL
Vitre de la porte du service jeunesse cassée

Le Maire de la commune de Montgeron,
Conseillère régionale d'Ile-de-France

Vu l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales relatif aux délégations accordées par le Conseil municipal au Maire ;

Vu la délibération N°22/37 du Conseil municipal en date du 4 juillet 2022 relative aux délégations consenties par le Conseil municipal au Maire, et notamment le point n°8 autorisant Madame le Maire à « Passer les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre y afférentes » ;

Considérant le sinistre du 16/11/2022 au cours duquel la porte d'entrée du service jeunesse a été cassée ;

Considérant que le sinistre a été déclaré à la SMACL, l'assureur de la Commune ;

Considérant que le montant des dommages s'élève à 396.26 € TTC (Trois cent quatre-vingt-seize euros et vingt-six centimes) ;

Considérant qu'aucune franchise n'est déduite ;

Considérant qu'un règlement par virement d'un montant de 396.26 € TTC (Trois cent quatre-vingt-seize euros et vingt-six centimes) va être adressé par la SMACL ;

DECIDE

Article 1 : D'accepter le virement d'indemnisation versé par la SMACL d'un montant de 396.26 € au titre des dommages survenus au service jeunesse.

Article 2 : D'imputer la recette correspondante sur le budget en cours au chapitre 77 « Produits exceptionnels ».

Article 3 : Le Directeur Général des Services ou la Directrice Générale Adjointe des Services de la commune de Montgeron est chargé(e) de l'exécution de cette décision qui sera transmise à Monsieur le Préfet et notifiée à(aux) l'intéressé(s).

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Mme le Maire et/ou devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Fait à Montgeron, le - 9 DEC. 2022


Sylvie CARILLON
Maire de Montgeron
Conseillère régionale d'Ile de France

